

<https://www.snetap-fsu.fr/NS-2025-193-precisant-le-role-et-le-fonctionnement-des-commissions-regionales.html>



NS 2025-193 précisant le rôle et le fonctionnement des commissions régionales ACB.

- Les Dossiers - Formation adulte - Apprentissage - ACB : protocole, statut, salaires - Protocole de gestion des ACB - Les Textes -

Date de mise en ligne : jeudi 24 avril 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

La Note de service [DGER/SDPFE/2025-193 du 26/03/2025 rectifiée le 7/05/2025](#) dont l'objet est de présenter le rôle et l'organisation de la commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des [CFA](#) et [CFPPA](#) précise également les modalités de fonctionnement de la commission régionale ACB.

Vous trouverez ci-après quelques recommandations qui peuvent être utiles aux représentants du personnel qui sont amené-es à y siéger.

En noir : des extraits de la NS

En Rouge : les recommandations du SNETAP-[FSU](#)

Les représentant-es du personnel sont désigné-es par les organisations syndicales, notamment parmi des agent-es en fonction dans les CFPPA et CFA.

Il s'agit pour nous ici de désigner nos représentant-es parmi des Enseignant-es Formateur.rices, des Administratif-ves, sans oublier des camarades du Bureau Régional en charge de ces questions même s'ils ou elles ne sont pas ACB.

Extrait de la Note de service [DGER/SDPFE/2025-129 du 19/03/2025 rectifiée le 2/04/2025](#) (trame nationale actualisée du cadre local fixant les conditions d'emploi des agents contractuels sur budget dans le ou les centres de formation d'apprentis et de formation continue de l'[EPLEFPA](#)).

Pour tous les agent-es, la participation aux instances est comptabilisée dans le temps de travail effectif annuel.

La participation à la commission des membres de la commission est comprise dans le temps de travail.

Ces commissions se réunissent au moins une fois par an.

Ne pas hésiter à demander que soit établi et voté dès la première réunion un Règlement Intérieur qui précise ses principes, son organisation, ses outils et ses modalités de compte-rendus.

A l'ordre du jour de ces commissions, concernant :

- Le partage des relevés de conclusions des réunions de la commission nationale, ainsi que des documents produits dans le cadre des travaux nationaux ;
Vérifier que les informations sont bien conformes à celles validées par la Commission Nationale des conditions d'emploi.
- Le Suivi de la mise en place du cadre local d'emploi dans chacun des EPLEFPA de la région et de ses éventuelles révisions ;
Contrôler que cette mise en place est bien effective (avec présence de droit d'élu-es des instances de l'[EPL](#)) et y remédier si besoin.
- La Présentation annuelle des résultats de l'observatoire au niveau régional.
Ne pas hésiter à intervenir : toutes les interrogations sont légitimes, sur la durée des contrats, sur la rémunération, sur le temps de travail...

Enfin, pour tout dysfonctionnement observé dans la tenue de cette Commission Régionale comme dans l'un des établissements de la Région, transmettre au plus vite au SNETAP-[FSU](#) de manière à ce que nos représentant-es à puissent en avvertir la Commission Nationale et la [DGER](#).